

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Étaient présents : Mr Jean PICQUE, Mr Christophe GUCHE, Mr Michel DUFAY, Mr Joël MABILLE, Mr Philippe DELBARRE, Mr Aimé HERDUIN, Mr Thierry CAZIN, Mr Claude PRUDHOMME, Mr Gérard PECRON, Mr Lilian DACQUIN, Mme Brigitte GOURDIN, Mr Marc DEMOLLIENS à partir de 19h30, Mr Ludovic DUTRIAUX, Mr Bruno LEDUC, Mme Marylise THILLIEZ, Mme Nathalie TELLIER, Mr Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, Mme Chantal TERNISIEN, Mme Anne-Marie BAUDE, Mme Evelyne DUROT, Mr Guy LAMBERT, Mr Jean-Claude RETAUX, Mr Serge FEUTRY, Mr Jean-Claude PRUVOST, Mme Anita THOMAS, Mr André BAHEUX, Mr André LELEU, Mr Joël PRUVOST, Mr Hervé BROUART, Mr Samuel GEST, Mr Jean-Marc DEBOVE, Mr Claude BAILLY, Mr Pascal BALLY, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, Mr Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Valérie DELATTRE, Mr Christophe DOUCHAIN, Mr Philippe CLABAUT, Mr Christophe FOURCROY, Mr Francis GRANDERIE, Mr Bertrand FLAHAUT

Pouvoirs : Mr Marc DEMOLLIENS à Mr Michel SERGENT jusqu'à son arrivée à 19h30

Mr Jean-Pierre FRANCOIS à Mr Aimé HERDUIN
Mme Sandrine CHIVET à Mme Valérie DELATTRE
Mr Alain LOUVET à Mr Christophe DOUCHAIN
Mr Sébastien COUSIN à Mr Francis GRANDERIE
Mr Jean-Claude BONNE par Mme Evelyne COMPIEGNE
Mr Philippe LELEU par Mr André GOUDALLE
Mr Jean-Claude CAMPAGNE
Mr Christian REGNIER
Mr Jean-Marc DUFOUR

Étaient remplacés :

Était excusé :

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mr Christophe DOUCHAIN

Ordre du jour : lecture

Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 04 avril 2019 : à l'unanimité

Décisions prises par délégation du Conseil au Président

P02-2019-03 : groupement de commandes pour l'achat de papier : Société Office Dépôt à Senlis

P03-2019-03 : groupement de commandes de fournitures de produits d'entretien : Société SOCOLDIS à Saint Martin Boulogne

P04-2019-05 : fourniture de services de télécommunications : lot n°1 « téléphonie fixe » : SFR ; lot n°2 « téléphonie mobile » : Stella Télécom ; lot n°3 « accès internet ADSL : Stella Télécom ; lot n°4 « accès internet SDSL » : Stella Télécom

P05-2019-07 : aménagement des locaux au 38, rue des Potiers à Desvres : attribution à l'association Habitat Actif, sis le Portel pour un montant HT de 57 980,03€ et à l'association Créatif, sis le Portel pour un montant TTC de 12 163,20€. Il s'agit d'associations de réinsertion.

P06-2019-07 : réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 4 000 000,00€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du centre aquatique (décision annulée par la P12)

P07-2019-07 : mission de contrôle technique et de coordination SPS pour le réseau de chaleur: SOCOTEC, contrôle technique 8 460,00€ HT et coordination SPS 4 000,00€ HT

P08-2019-07 : réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 237 000€ auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le financement du Pôle Technique et Déchets (15 ans ; 0.96%)

P09-2019-07 : réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 363 000€ auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le financement du Pôle Technique et Déchets (15 ans ; 0.60%)

P10-2019-07 : mission d'étude pour un projet de création d'un ESAT au sein de la Maison du Cheval : SASU ARTS ET CHEMINEMENTS (ESAT= Etablissement et service d'Aide par le Travail)

P11-2019-08 : transport collectif d'élèves et d'adultes accompagnateurs des écoles et collèges de la Communauté de Communes de Desvres-Samer à la piscine de Desvres : Voyages Moleux

P12-2019-08 : annulation de la P06-2019-07 et réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 4 000 000,00€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du centre aquatique (40 ans ; taux de livret A + 0.75% ; amortissement constant)

P13-2019-09 : réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 000 000,00€ auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le financement du Centre Aquatique (25 ans ; 0.82%)

P14-2019-09 : réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 000 000,00€ auprès de la Banque Postale pour le financement du centre aquatique (30 ans ; 0.96%)

Décisions prises par délégation du Conseil au Bureau

B87-2018-09 : avenant au marché de travaux du futur centre aquatique : lot n°1 COLAS, travaux en plus pour le désamiantage et la démolition des silos (77 974 €)

B08-2019-02 : convention de mise à disposition et d'utilisation des installations de la piscine au profit du club « Desvres Plongée » pour un tarif forfaitaire de 30€ par séance

B09-2019-02 : tarif d'une prestation de service à Astradec au prix de 20€ la tonne la mise en balle par nos services des « big bag » usagés récupérés par cette société dans sa déchetterie

B10-2019-02 : mission de contrôle technique pour la réalisation du centre aquatique : SOCOTEC pour un montant de 27 550,00€ HT

B11-2019-02 : validation du projet REAAP 2019 (Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui des Parents). Cout des actions 11 800 €.

B12-2019-02 : paiement de jours CET en cas de départ de la collectivité

B13-2019-02 : approbation de la convention d'ingénierie PCAET/COTRI portée par la CAB pour l'année 2018

B14-2019-02 : signature d'une convention de mutualisation avec le CDG62 pour l'assurance prévoyance et maintien de salaire des agents

B15-2019-02 : demande de subvention de 1 500 000€ au titre de la Nouvelle Politique Sportive Régionale à la Région pour le centre aquatique

B16-2019-02 : attribution des lots pour l'aménagement du Pôle Technique et Déchets : lot n°B01b gros œuvre, EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 54 951,10€ HT ; lot n°B01c carrelage, NORD REVETEMENTS pour un montant de 11 405,73€ HT ; lot n°B02 menuiserie extérieure, MEVITAL pour un montant de 97 396,03€ HT ; lot n°B03 plâtrerie, BLANPAIN pour un montant de 23 090,82€ HT ; lot n°B04 peinture, NORD REVETEMENTS pour un montant de 5 473,83€ HT ; lot n°B05 électricité, MERLOT pour un montant de 70 365,11€ HT ; lot n°B06 plomberie, MERLOT pour un montant de 13 064,90€ HT ; lot n°7.1 voirie, COLAS pour un montant de 156 148,81€ HT ; lot n°7.2 signalisation, GP TRACAGE SERVICE pour un montant de 15 371,30€ HT ; lot n°7.3 éclairage public et vidéosurveillance, DOMOTIQUE OPALE pour un montant de 38 878,70€ HT

B17-2019-02 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de téléphonie et internet : cabinet RTCIP à Wavrin pour un montant de 4 500,00€ HT

B18-2019-03 : avenant pour l'étude de sol G2PRO relative à la construction du complexe aquatique : FONDASOL pour un montant de 11 219,00€ HT

B19-2019-03 : marché accompagnement à la démarche PCAET, montant pour la CCDS : 14 625,00€ HT

B20-2019-03 : vente du bâtiment Villers à la commune de Longfossé pour un montant de 120 000€

B21-2019-03 : marché pour la préparation, fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les structures multi-accueil : CROC LA VIE à Houplines (toujours en 100% bio)

B22-2019-03 : demande de subvention FSIL à hauteur de 165 037,00€ pour la réhabilitation de la MISS 38, rue des Potiers

B23-2019-03 : création d'un poste de DGST en charge du suivi des travaux neufs et de la maintenance

B24-2019-03 : vente de la parcelle section AO 344 ZAL de Longuerèques à Samer d'une superficie de 604m² au prix de 14 496€

B25-2019-05 : modification des tarifs piscine au 1^{er} septembre 2019

B26-2019-05 : validation du tarif de 5€ pour la journée Aquafun du mardi 16 juillet pour les individuels et les CLSH hors territoire et la gratuité pour les CLSH du territoire

B27-2019-05 : démolition de la maison Hamy sur la ZAL d'Alincthun avec la société COLAS pour un montant de 37 200,00€ HT

B28-2019-05 : tarification de sel de déneigement : 112€ la tonne pour 2018 et 134€ la tonne pour l'année 2019

B29-2019-05 : demande de subvention Leader pour l'acquisition de PC au sein de la nouvelle MISS (16 298 € en achat de matériel)

B30-2019-05 : demande de subvention CAF dans le cadre du projet de réaménagement de la Maison Intercommunale des Services et de la Solidarité (travaux et achat de matériel)

B31-2019-05 : modification du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grades.

B32-2019-05 : signature de la convention ingénierie PCAET/COTRI année 2019 portée par la CAB

B33-2019-05 : signature de la convention annuelle de mise à disposition des prairies de la Maison du Cheval au profit du Syndicat Hippique Boulonnais

B34-2019-05 : avenants aux marchés de travaux de la Maison du Cheval : lot n°2 terrassements, plus 23 322,74€ HT ; lot n°11 peinture, moins 7 605,10€

B35-2019-05 : signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine et adhésion pour la rénovation du chartil : subvention de 63% sur une base de 39 674 €

B36-2019-05 : marché de maîtrise d'œuvre pour la création du transformateur au complexe aquatique : Bureau HDM pour un montant de 3 950,00€ HT

B37-2019-05 : avenant pour l'extension de la maîtrise d'œuvre pour le projet du complexe aquatique avec V2R + 9220 €

B38-2019-05 : avenant pour la sous-traitance de la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet du complexe aquatique avec V2R relative à la démolition des silos pour un montant de 4 000,00€ HT ; mission non effectuée donc pas de conséquence financière.

B39-2019-05 : contrat de maintenance pour l'ascenseur avec ORONA pour un montant de 1 499,69€ TTC par an dans le cadre de la Maison du Cheval

B40-2019-05 : acquisition d'un garage à la ville de Desvres d'une superficie de 70m² au prix de 28 000,00€

B41-2019-05 : tarifs photocopies pour reproduction documents PLUi : copies noir et blanc format A4 : 0,15 ; copies couleur format A4 : 0,40 ; copies couleur A0 : 5,00

B42-2019-06 : demande de subvention Feader à hauteur de 19 057,86€ pour la réhabilitation et aménagement des sentiers de randonnée communautaires

B43-2019-06 : signature de la convention de partenariat avec la Région Hauts de France pour le versement d'aides à la création d'entreprises

B44-2019-06 : avenant au marché Colas pour des travaux de confortement des terrains de la Maison du Cheval : + 51 302 €

B45-2019-06 : avenant au marché Biotope pour le suivi écologique relatif au complexe aquatique pour un montant de 4 490,00€ HT

B46-2019-07 : suite à la demande de la CAF, modification du règlement intérieur des structures multi-accueil

B47-2019-07 : modification du barème des participations familiales suite à la circulaire n°2019-005 à compter du 1^{er} septembre 2019

B48-2019-07 : adhésion au service PAYFiP pour le paiement en ligne (obligatoire au-dessus de 1 000 000 € de recettes annuelles en ventes de produits et services)

B49-2019-07 : avenant n°2 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réseau de chaleur du centre aquatique : modification de la répartition entre les co-traitants : FEREST INGENIERIE, 42 475,00€ HT ; OCTANT AVOCATS, 8 450,00€ HT (-4.7% par rapport au marché initial)

B50-2019-07 : convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale pour l'organisation de la Fête du Parc le 08 septembre

B51-2019-07 : participation à la mutuelle prévoyance du personnel: passage de 8 à 10€

B52-2019-07 : validation des statuts du SYMCEA

B53-2019-07 : validation des statuts du SmageAa

B54-2019-07 : apport de contributions au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) des hauts de France. C'est un document à l'échelle de la Région opposable aux documents de planification (PLUi, SCOT, PCAET, charte PNR, etc...)

B55-2019-06 : participation aux frais de déplacement des élèves participant au championnat de France de danse chorégraphique : 30 € par élève

B56-2019-09 : ajustement de la participation 2019 au Scot du Boulonnais : 17 187,50€ au lieu de 17 050,00€

B57-2019-09 : approbation de la convention n°25 du Symsageb : regroupement des conventions 14 et 16

B58-2019-09 : avenants Pôle Déchets : lot 02-01 MEVITAL, travaux en plus d'un montant de 4 686,64€ HT ; lot 07-07 COLAS, travaux en moins d'un montant de 6 131,45€ HT ; lot 07-03 DOMOTIC OPALE, travaux en moins pour un montant de 1 337,80€ HT

B59-2019-09 : acceptation de la subvention FARDA d'un montant de 195 135,00 pour la réalisation d'un espace multifonctionnel, 38 rue des Potiers

B60-2019-09 : avenant au contrat enfance jeunesse ; passage du poste de coordinateur petite enfance à 100% d'un ETP

B61-2019-09 : adoption du nouveau règlement de la déchetterie

B62-2019-09 : avis sur la modification du PLUi de la CA2BM

1. Approbation du PLUi de la communauté de communes

Le PLUi est soumis à l'approbation du conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L151-1 et suivants, L153-1 et suivants, L300-2, R104-8, R104-10, R151-1 et suivants, R153-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R123-1 et suivants ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, et notamment son article 131, sur l'élaboration du PLUi,

Vu l'arrêté Préfectoral du 30 décembre 2008 portant création de la nouvelle intercommunalité de Desvres-Samer, et définissant ses statuts, dont l'aménagement du territoire et l'urbanisme réglementaire,

Vu l'arrêté Préfectoral complémentaire en date du 22 novembre 2016 approuvant les nouveaux statuts,

Vu le SCOT du Boulonnais approuvé le 2 septembre 2013, et de nouveau, le 4 septembre 2018,

Vu la délibération Communautaire du 9 décembre 2010, prescrivant l'élaboration du PLU intercommunal,

Vu la seconde délibération du 9 décembre 2010, relative aux modalités de concertation utilisées lors de la procédure d'élaboration,

Vu la délibération Communautaire du 24 septembre 2013, définissant cinq secteurs paysagers pour les travaux du PLUi,
Vu le débat du PADD, mené en séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2017,
Vu les délibérations et/ou procès-verbaux des Conseils Municipaux témoignant de la tenue du débat sur le PADD dans les 31 communes de la CCDS ;
Vu la délibération Communautaire du 6 novembre 2018 relative aux modalités de concertation utilisées,
Vu la délibération Communautaire du 6 novembre 2018 arrêtant le projet du PLUi,
Vu la seconde délibération Communautaire du 7 mars 2019 suite à la consultation des Communes, et arrêtant à nouveau le projet d'arrêt du PLUi,

Vu les avis favorables, pouvant être assortis de réserves, des Personnes Publiques Associées, dont la CDPENAF 62 ;
Vu l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) N°2018-31017 ;
Vu la décision (E19000044/59) en date du 4 avril 2019 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille désignant une commission d'enquête ;
Vu le Rapport rendu par la Commission d'Enquête publique en date du 2 août 2019, sur le déroulement de l'Enquête publique relative au projet de PLUi, enquête qui s'est tenue du 3 juin 2019 au 4 juillet 2019 ;
Vu l'Avis favorable de la Commission d'Enquête publique, rendu en date du 2 août 2019, assorti de trois réserves ;

Considérant les travaux de prises en compte des observations ou demandes des Personnes Publiques Associées tout comme des 31 communes, puis des particuliers lors de l'Enquête publique, pour des modifications mineures des diverses pièces du PLUi,

Considérant la présentation en conférence des Maires du 23 octobre 2019 de ces travaux et des réponses finales après l'avis d'enquête publique.

Considérant la synthèse qui en a été faite par M. le Président de la CCDS et jointe à la convocation de ce Conseil (**annexe 1**).

Nous pouvons donc considérer que ce dossier est l'aboutissement d'un large processus de concertation mis en place avec les élus des communes membres et les Personnes Publiques Associées. Il intègre, suite à l'enquête publique, les projets individuels ou collectifs récents, porteurs de plus-value pour le territoire.

La synthèse des réponses apportées aux demandes des PPA, des communes puis des particuliers lors de l'enquête publique ont été affinées (**annexe 2** à la présente délibération). Elles détaillent les modifications apportées ainsi que les raisons ayant conduit à écarter certaines d'entre elles. Ces modifications ne remettent nullement en cause l'économie générale du document et s'inscrivent dans les objectifs du PADD.

Arrivée de Mr Demolliens à 19h30.

Ainsi il est demandé au conseil de bien vouloir :

- APPROUVER par la présente le dossier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCDS, tel qu'annexé à la présente délibération sous forme de fichiers informatiques.

- CHARGER LE PRESIDENT d'assurer la transmission et la publicité de la présente délibération et du dossier du PLUI annexé, comme suit:
 - o Envoi de 5 dossiers à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ;
 - o Transmission du dossier approuvé dématérialisé à l'Autorité environnementale ;
 - o publication de la délibération au recueil des actes administratifs de la CCDS ;
 - o affichage un mois de la délibération, tant au siège de la CCDS que dans les 31 Mairies;
 - o mise en ligne de la délibération et de l'ensemble des pièces du PLUI, sur le site Internet de la CCDS ;
 - o mention de la délibération, insérée dans un journal diffusé dans le département.

- PRENDRE ACTE que le PLUI de la CCDS deviendra exécutoire et opposable à compter de la dernière des mesures de publicité et de transmission détaillées ci-avant.

- PRENDRE ACTE que le dossier du PLUI de la CCDS sera tenu à la disposition du public au siège de la CCDS aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

Approuvé à l'unanimité

2. Décisions modificatives budgétaires

Il est proposé d'adopter les 2 décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Section d'investissement			
21	Immobilisations corporelles	35 826,41	
2138	Autres constructions	35 826,41	
001	Résultat d'investissement reporté		35 826,41
001	Résultat d'investissement reporté		35 826,41
TOTAL		35 826,41	35 826,41
Section de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	- 850,00	
617	Etudes et recherches	- 850,00	
014	Atténuations de produits	850,00	
7419	Reversement sur D.G.F.	850,00	
TOTAL		-	-

BA MAISON DU CHEVAL

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	17 500,00	
60611	Eau et Assainissement	17 500,00	
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses		17 500,00
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables		17 500,00
TOTAL		17 500,00	17 500,00

Approuvé à l'unanimité

3. Avis de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'association « Boulogne-sur-mer développement Côte d'Opale » (cf document)

La Chambre Régionale des Comptes a remis un rapport d'observations définitives sur la gestion de l'association Boulogne-sur-mer Développement Côte d'Opale pour les exercices 2014 à 2017.

En vertu du code des juridictions financières, ce rapport doit faire l'objet d'un débat en conseil communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'association « Boulogne sur mer Développement Côte d'Opale ».

4. Rapport d'activités 2018 du service déchets (cf document)

La gestion des déchets fait l'objet d'un rapport annuel qui doit être présenté au conseil communautaire.

Le rapport n'a soulevé ni remarques, ni questions.

Fin de la séance à 20 heures.